

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025.**

Le Conseil Municipal est convoqué pour le 12 juin 2025 à 19 h dans la salle de réunion de la mairie. Les membres du conseil municipal de la Commune d'Angles-sur-l'Anglin, dûment convoqués par le Maire, M. Jean-Marie PETIT-CLAIR, se sont réunis en session ordinaire à la salle de réunion de la mairie.

Date de convocation : 06 juin 2025

Date d'affichage : 06 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

**Membres présents** : M. AURIAULT Jean-Marc, M. BARDOU Albert, Mme BASTARD Dominique, Mme CHEDOZEAU Marie-Paule, Mme GUIONNET Claudie, M. PETIT-CLAIR Jean-Marie, M. TRANCHANT Frédéric, et M. TRICOCHÉ Adrien.

**Membres absents excusés** : Mme ETEVE Sylviane donne pouvoir à Mme CHEDOZEAU Marie-Paule. Mme LE TEXIER Emilie donne pouvoir à M. TRANCHANT Frédéric.

Mme CHEDOZEAU Marie-Paule est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05.

### **Ordre du jour** :

1. 2025/012 – Demande d'ACTIV 3 2025
2. 2025/013 – Demande d'ACTIV 4 2025
3. 2025/014 – Actualisation du plan de financement des bords d'Anglin
4. 2025/015 – Approbation du rapport de la CLECT du 18/12/2024
5. 2025/016 – Subventions aux associations
6. Questions diverses

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la précédente séance du conseil municipal du 03 avril 2025 et invite les conseillers municipaux à se prononcer sur ce dernier. Mme Sylviane ETEVE, par l'entremise de Mme Marie-Paule CHEDOZEAU, souhaite porter à la connaissance du Conseil Municipal les propos suivants :

*« Monsieur le maire,*

*Je regrette de ne pas pouvoir assister au conseil municipal de ce jour, 12 juin 2025, et vous prie de m'en excuser. Je vous remercie de porter à la connaissance des élus et des citoyens présents à cette réunion, le message suivant :*

*Le 3 avril 2025, date du dernier conseil municipal, vous m'avez désignée secrétaire de séance. Avec Mme Emilie LE TEXIER, nous avons proposé l'introduction et les questions diverses du PV, la lourde tâche du rapport du budget étant rédigé par Mme Charlène HUMEAU, secrétaire de mairie. M. Jean-Marc AURIAULT a demandé une modification du préambule en toute transparence. Le compte rendu final, donc validé par Monsieur le Maire, a été envoyé par mail aux élus le 18 avril, suivi de l'affichage au public, sans concertation. Monsieur le Maire, je vous ai fait part, en qualité de secrétaire de séance donc enregistré en préfecture, devant témoin, que le contenu du PV n'était pas fidèle à la*

*rédaction initiale et ne reflétait donc pas le déroulement exact des débats. Je conteste les modifications apportées au PV car non justifiées. En conséquence, je n'approuve pas le compte rendu du 3 avril.*

*Salutations respectueuses »*

Monsieur le Maire propose de passer au vote du compte-rendu de la séance précédente (Mme Marie-Paule CHEDOZEAU étant absente lors de la séance du 3 avril ne participe pas au vote) :

Contre : 2 (Emilie LE TEXIER, Sylviane ETEVE)  
Abstention : 2 (Frederic TRANCHANT, et ?)  
Pour : 5

**Le compte-rendu de la séance du 03 avril 2025 est adopté à la majorité.**

Monsieur le Maire demande, à titre exceptionnel, que soit ajouté un nouveau point à l'ordre du jour, à savoir une demande d'extension de protection au titre des monuments historiques du château d'Angles-sur-Anglin. Compte tenu de la date limite de dépôt des dossiers fixée au 30 juin 2025 auprès de la DRAC pour une commission le 16 septembre 2025, le Maire propose au conseil municipal d'approuver cet ajout à l'ordre du jour.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour ajouter à l'ordre du jour de cette séance la demande d'extension de protection au titre des monuments historiques du château d'Angles-sur-Anglin.

**L'ordre du jour nouvellement modifié est donc le suivant :**

1. 2025/012 – Demande d'extension de protection au titre des monuments historiques du château d'Angles-sur-Anglin
2. 2025/013 – Demande d'ACTIV 3 2025
3. 2025/014 – Demande d'ACTIV 4 2025
4. 2025/015 – Actualisation du plan de financement des bords d'Anglin
5. 2025/016 – Approbation du rapport de la CLECT du 18/12/2024
6. 2025/017 – Subventions aux associations
7. Questions diverses

**I/ 2025/012 – DEMANDE D'EXTENSION DE PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU CHÂTEAU D'ANGLES-SUR-L'ANGLIN.**

Monsieur le Maire explique qu'actuellement seules les ruines du château sont classées parmi les monuments historiques, et non la falaise.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 10 février 1926 classant parmi les monuments historiques les restes du château d'Angles-sur-l'Anglin,

Considérant que les parcelles sur lesquelles le château d'Angles-sur-Anglin est élevé forment un tout avec le bâti et que leur préservation va de pair avec celle du château, Monsieur le Maire propose de faire une demande d'extension de protection au titre des monuments historiques des parcelles AB 315 et AB 362 du cadastre de la commune d'Angles-sur-l'Anglin et mentionnées dans la notice POP IA00045639 relative à ce classement.

**Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire, délibère :**

**Pour : 10** (unanimité)

- Demande l'extension de la protection au titre des monuments historiques du château d'Angles-sur-l'Anglin aux parcelles AB 315 et AB 362,
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

### **II / 2025/013 – DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 3.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne pharmacie, le 2ème marché subséquent de l'accord-cadre porte sur des missions d'études d'avant-projet sommaire (APS), d'avant-projet définitif (APD) et de projet (PRO) pour la tranche ferme ; et les missions de dossier de consultation des entreprises (DCE-ACT), d'études d'exécutions totales (EXE), de direction exécution des travaux (DET), d'assistance aux opérations de réception (AOR), et missions d'ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) pour la tranche optionnelle.

Le cout des études de la tranche ferme du 2ème marche s'élève à 37 800,00€ HT et peut être financé par le dispositif d'accompagnement des communes et des territoires pour l'investissement dans la Vienne – volet 3 (ACTIV' 3).

M. Albert BARDOU donne le coût du détail des missions d'APS, APD et PRO.

Monsieur le Maire propose de financer cette phase comme indiqué ci-dessous :

Dépenses	HT		Recettes	Montant
Acte d'engagement du 16 mai 2025 – Tranche ferme	37 800,00 €		Activ' 3 – 2025	17 800,00 €
			Fonds de concours CAGC-reliquat 2025	4 000,00 €
			Commune	16 000,00 €
<b>Total</b>	<b>37 800,00 €</b>		<b>Total</b>	<b>37 800,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Pour : 8** (M. Jean-Marc AURIAULT, M. Albert BARDOU, Mme Dominique BASTARD, Mme Marie-Paule CHEDOZEAU, Mme Claudie GUIONNET, M. Jean-Marie PETIT-CLAIR, M. Frédéric TRANCHANT, et M. Adrien TRICOCHÉ.)

**Abstention : 2** (Mme Sylviane ETEVE, Mme Emilie LE TEXIER)

- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'un montant de 17 800,00€ au titre de l'ACTIV 3,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention d'un montant de 4 000,00€ au titre du Fonds de Concours de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Débat : Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de voirie financés par l'ACTIV 3 2024 seront réalisés courant septembre 2025.

### **III / 2025/014 – DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV 4.**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le projet de réaménagement du jardin public, qui a déjà obtenu des financements public (DETR 2023 et DSIL 2024), peut être financé par le département au titre de l'ACTIV 4 volet Patrimoine.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023/17 du 20 avril 2023,

Vu la délibération n°2024/30 du 1<sup>er</sup> août 2024,

Considérant que le plan de financement doit être revu comme suit,

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Aménagement paysager Devis Loosfeld du 11 juin 2025	34 054,41 €	État (DETR 2023 + DSIL 2024)	24 000,00 €
Mobilier Devis TF Urban du 20 mai 2025	4 300,00 €	Département – activ' 4 patrimoine	6 500,00 €
		Commune	7 854,41 €
<b>Total</b>	<b>38 354,41 €</b>	<b>Total</b>	<b>38 354,41 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Pour : 8** (M. Jean-Marc AURIAULT, M. Albert BARDOU, Mme Dominique BASTARD, Mme Marie-Paule CHEDOZEAU, Mme Claudie GUIONNET, M. Jean-Marie PETIT-CLAIR, M. Frédéric TRANCHANT, et M. Adrien TRICOCHÉ.)

**Abstention : 1** (Mme Emilie LE TEXIER)

**Contre : 1** (Mme Sylviane ETEVE)

- Approuve le plan de financement présenté,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un financement à hauteur de 6 500,00 € au titre de l'ACTIV 4,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

#### IV / 2025/015 – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES BORDS D'ANGLIN.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024/44 du 21 octobre 2024,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte-tenu de l'avancement du projet d'aménagement des bords d'Anglin, il convient de mettre à jour le plan de financement comme suit :

Dépenses	HT	Recettes	Montant
<b>CAGC- Colas</b>			
<b>Projet de situation 2 du 15 mai 2025</b>		Etat (DETR/ DSIL 2025)	44 431,27 €
Travaux préliminaires, Chemin en mélange terre pierre, plate forme conteneur, Mobiliers, Signalisation et jalonnement, Eclairage public et borne de distribution d'énergie, bloc sanitaire	49 760,07 €	Département – Activ 2	15 000,00 €
<b>Mobilier</b>		CAGC – fonds de concours (2024 et une partie de 2025)	14 601,72 €
3 tables de pique nique	1 295,00 €	Autofinancement communal	14 829,55 €
Devis Mavasa du 4 avril 2025			
Structure « cabanon » démontable ou mobile	10 430,00 €		
Estimation d'après devis Chalet Pliable Lorréard C.P.L du 31 mars 2025)		<b>Total</b>	<b>88 862,53 €</b>
<b>Autres postes/ travaux</b>			
Dédoublage de branchement AEP – WC publics	458,44 €		
Devis Eaux de Vienne du 11 avril 2025			
5 candélabres	12 830,00 €		
Devis Hervouet du 18 mars 2025			
Cables souterrains pour candélabres	3 105,00 €		
Devis Hervouet du 18 mars 2025			
Sanitaires	5 637,00 €		
Devis Henault Galvainq du 7 mars 2025			
Coffret électrique	1 451,00 €		
Devis Henault Galvainq du 7 mars 2025			
Plomberie pour sanitaires	396,02 €		
Devis SARL Callec Fabien du 29 mars 2025			
Branchement électrique – ouverture compteur	2 000,00 €		
Enedis – procédure en cours – Estimation			
Micro-signalétique base canoë	1 500,00 €		
Attente devis Mavasa – Estimation			
<b>Total</b>	<b>88 862,53 €</b>		

Débat :

Monsieur le Maire rappelle que la structure démontable n'a pas encore été trouvée.

Mme Claudie GUIONNET demande si des devis ont été fait pour la micro-signalétique et si elle peut être mise en place rapidement. M. Albert BARDOU lui répond qu'un seul devis avait été réalisé, mais qui ne correspondait pas aux spécificités de la commune (Servitude d'Utilité Publique AC1 et AC2). Il précise que quelques éléments pourraient d'ores-et-déjà être installés sur les supports déjà existants comme sur la place, sur un poteau rue St Jean, ainsi qu'en bas du champ de foire. Toutefois, il n'y a pas de solution à court terme pour une signalisation depuis le pont. M. Albert BARDOU fait savoir qu'après échange avec l'inspecteur des sites, ce dernier accepte l'implantation d'une rosace de canoë sous le pont rive droite.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

**Pour : 8** (M. Jean-Marc AURIAULT, M. Albert BARDOU, Mme Dominique BASTARD, Mme Marie-Paule CHEDOZEAU, Mme Claudie GUIONNET, M. Jean-Marie PETIT-CLAIR, M. Frédéric TRANCHANT, et M. Adrien TRICOCHÉ.)

**Abstention : 2** (Mme Sylviane ETEVE, Mme Emilie LE TEXIER)

- Approuve la mise à jour du plan de financement pour le projet d'aménagement des bords d'Anglin,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**V / 2025/016 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT du 18/12/2025.**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance du rapport. Il précise que le montant prévisionnel de l'attribution de compensation pour la commune d'Angles est identique à celui de l'année dernière.

Vu les dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Vu l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 portant constitution de la Commission d'évaluation des charges transférées,

Vu le rapport de la CLECT daté du 18 décembre 2024, qui a procédé à l'étude des points suivants :

- Réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de La Roche-Posay dans le cadre du solde de l'emprunt concernant la ZAE Des Chaumettes,
- Solde des études en cours de PLU reprises par Grand Châtelleraut,
- Rappel sur le vote du rapport de la CLECT,
- AC prévisionnelle 2025

Considérant qu'il est nécessaire de tenir compte des évaluations des charges entre le Grand Châtelleraut et les communes membres,

Considérant que le conseil municipal d'Angles-sur-l'Anglin, membre du Grand Châtelleraut, est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées et sur les nouveaux montants d'attribution de compensation induits, tels qu'ils sont présentés dans le rapport de la CLECT,

Débat :

Les élus s'accordent à dire que le mécanisme de répartitions des charges reste complexe à appréhender, surtout lorsqu'on n'assiste pas directement à ces commissions.

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à :**

**Pour : 6** (M. Jean-Marc AURIAULT, M. Albert BARDOU, Mme Dominique BASTARD, Mme Marie-Paule CHEDOZEAU, M. Jean-Marie PETIT-CLAIR, et M. Adrien TRICOCHÉ.)

**Abstention : 4** (Mme Sylviane ETEVE, Mme Claudie GUIONNET, Mme Emilie LE TEXIER et M. Frédéric TRANCHANT)

- D'approuver le rapport de la CLECT du 18 décembre 2024 ci-annexé.

## **VI / 2025/017 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subventions reçues en Mairie à ce jour.

Sur proposition du Maire,

Après avoir pris des connaissances des demandes de subventions présentées par divers organismes et associations au titre de l'année 2025,

Débat : M. Frédéric TRANCHANT tient à préciser qu'après échange avec un chasseur anglais, il a revu sa position concernant la demande de subvention de la Chasse et qu'il votera pour cette année.

**Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :**

**Pour : 8** (M. Jean-Marc AURIAULT, M. Albert BARDOU, Mme Dominique BASTARD, Mme Marie-Paule CHEDOZEAU, Mme Claudie GUIONNET, M. Jean-Marie PETIT-CLAIR, M. Frédéric TRANCHANT, et M. Adrien TRICOCHÉ.)

**Abstention : 2** (Mme Sylviane ETEVE, Mme Emilie LE TEXIER)

- Reporte à une date ultérieure le vote des subventions des associations hors commune,
- Attribue les subventions aux associations comme suit :

Nom de l'association	Montant demandé	Montant attribué
L' AAARPE	500,00 €	200,00 €

L' AAPPMA Libellule	350,00 €	350,00 €
L' ACCA	100,00 €	100,00 €
ASSA	150,00 €	150,00 €
Club photo Grand'Angles	300,00 €	300,00 €
Comité des Fêtes	4 300,00 €	4 300,00 €
Retrokick Anglois	Participation libre	200,00 €
Spéléo-club anglois	500,00 €	500,00 €
Pierre d'Angles	200,00 €	200,00 €
Boulistes Anglois Réunis	300,00 €	100,00 €
Togobban	250,00 €	200,00 €
Les Amis d'Angles	4 000,00 €	1 000,00 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>7 600,00 €</b>

## **VII / QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire laisse la parole au conseil municipal si l'un de ses membres souhaite s'exprimer.

Mme Claudie GUIONNET fait remarquer que le panneau indiquant les horaires de passage du bus « Angles-Vicq-La-Roche-Posay » est actuellement mal positionné et demande à ce qu'il soit remis comme l'année dernière, sur le poteau interdisant le stationnement, devant l'ancienne pharmacie. Monsieur le Maire va se rapprocher des Services Techniques pour que le nécessaire soit fait.

Monsieur le Maire souhaite faire part à l'ensemble du conseil qu'il a fait réaliser des devis concernant les assurances de la commune. Il informe que la différence va du simple au double. Mme Marie-Paule CHEDOZEAU s'interroge sur les modalités pour changer d'assureur en tant que collectivité territoriale.

Monsieur le Maire informe que la Mairie est relancée par les services de la Préfecture concernant le changement du système d'alerte et d'information des populations (sirène SAIP). Le dossier étant ancien, Monsieur le Maire va faire le point et évaluer le coût restant à la charge de la commune pour ce changement.

M. Albert BARDOU souhaite introduire la question de l'entretien et de l'occupation de l'espace public situé entre la rue Ste Croix descendant du pont et la parcelle D 471. Il rappelle qu'avait été évoqué en réunion de travail la possibilité pour des loueurs de canoës occasionnels d'utiliser cet espace afin de sortir leurs bateaux de l'eau. Cela permet d'éviter les aller-retours sur le Quai Périer qui, en plus de générer des nuisances pour les riverains, est interdit à la circulation. En réunion de travail, il avait également été proposé d'enlever les pierres et d'y installer une table de pique-nique, afin de répondre à une attente des riverains. Dans le même temps, l'inspecteur des Sites avait préconiser de ne pas entretenir cet espace au titre de la protection des habitats naturels. M. Albert BARDOU, après avoir pris connaissance du document édité par Natura 2000 recensant les habitats naturels informe le conseil municipal que l'espace public en question ne comprend pas d'habitats naturels protégés. Il rappelle également que la Préfecture a refusé de délivrer pour 2025 une autorisation spéciale pour l'occupation temporaire dans un site classé au motif de la préservation du paysage patrimonial et naturel.

M. Albert BARDOU souhaite donc recueillir l'avis du conseil municipal sur la question de l'entretien de cet espace situé sur le domaine public afin de permettre la sortie de canoës, et de l'installation d'une table de pique-nique.

Après cet exposé, Monsieur le Maire et Mme Dominique BASTARD souhaitent ne pas se prononcer sur la question. Cette dernière précise qu'elle souhaite s'abstenir en raison de la proximité d'un écoulement potentiel d'égout. Les 6 autres membres du conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition.

M. Albert BARDOU rappelle que l'entretien des berges de l'Anglin par les bénévoles de l'association de pêche est prévu ce samedi 14 juin à partir de 8h30.

Mme Marie-Paule CHEDOZEAU informe qu'une réunion est proposée le mercredi 25 juin à 18h30 aux associations communales afin de réfléchir à l'organisation d'une fête des associations le 30 août.

Mme Marie-Paule CHEDOZEAU rappelle que le 2eme stage muret aura lieu du 17 au 21 novembre 2025, et informe que la souscription populaire a déjà permis de récolter 1500€. Après l'accord de M. JUGÉ, conseiller communautaire en charge du tourisme, et de Mme Boirel, chargée de développement touristique à la CAGC, une urne sera installée à l'office de tourisme pour récolter des dons.

Monsieur le Maire informe que la fête de l'école aura lieu cette année à Angles, dans le jardin de la Mairie, vendredi 20 juin 2025.

Mme Dominique BASTARD voudrait signaler une zone blanche sur la commune, au lieu-dit Boisdichon. Elle souhaite connaître les démarches à entreprendre pour résoudre ce problème de réseau. M. Albert BARDOU lui fera suivre ultérieur le contact collectivité auprès de l'opérateur Orange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.

Annexe :

- I. Rapport de la CLECT du 18/12/2024.

Date de publication : .... 28/07/2025 .....

Jean-Marie PETIT-CLAIR,  
Maire d'Angles-sur-l'Anglin



Marie-Paule CHEDOZEAU,  
secrétaire de séance

